

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2021

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 07/05/2021

Date d'affichage : 07/05/2021

L'an deux mil vingt et un et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h05)- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY

Excusés : Alexandra CHABANIS- Nathalie MARECHAL- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021- 038: Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire présente la possibilité de prétendre à une aide provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière par l'intermédiaire du Conseil Départemental.

Ainsi, il propose également à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette aide permettra de renforcer plusieurs dispositifs de sécurité en achetant deux miroirs de manière à améliorer la visibilité de la route et des panneaux de signalisation pour améliorer la circulation des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet présenté

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter les aides maximales au titre des amendes de police par l'intermédiaire des conseillers départementaux du canton de Montélimar II.

Yves COURBIS
Maire



POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0